



Commune de Mont-Saint-Guibert

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAL  
CONSEIL COMMUNAL  
SEANCE DU 26 JANVIER 2022**

**Présents :**

Bruno Ferrier Président;  
Julien Breuer Bourgmestre - Président ;  
Marie-Céline Chenoy, Sophie Dehaut, Patrick Bouché, Viviane Mortier,  
Echevins ;  
~~Albert Fabry, Christel Paesmans, Nicolas Esgain, Christiane Paulus,~~  
Stéphane Lagneau, ~~Marcel Ghigny,~~ Marie Paris, Elodie Schumacker,  
Jean-François Jacques, ~~Virginie Maillet,~~ Nathalie Sannikoff, Eric  
Meirlaen, Florence Godon, Conseillers.  
Françoise Duchâteau, Présidente du CPAS (voix consultative);  
Nathalie Gathot, Directrice générale

**Séance publique**

**Ref. 20220126/5**

**OBJET : DÉCLARATION D'APPARENTEMENT DE LA  
NOUVELLE CONSEILLÈRE - ARRÊT.**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;  
Vu la circulaire de la Ministre de tutelle, Valérie De Bue, du 23 octobre 2018 ;  
Attendu le renouvellement intégral des instances communales le 3 décembre 2021 ;  
Considérant la déchéance de son mandat de Conseiller communal de Monsieur Jonathan Dolphens ;  
Attendu qu'il faille désigner son remplaçant en tant que représentant du Conseil communal dans différents organes de décisions des intercommunales, asbl, régie communales autonomes dont fait partie la commune de Mont-Saint-Guibert ;  
Attendu que ces déclarations individuelles d'apparement sont uniques et prévalent pour toute la mandature ;  
Attendu que tout conseiller qui souhaite s'apparenter, doit faire une déclaration même s'il est élu sur une liste portant un numéro régional ;  
Attendu qu'un conseiller communal peut décider de ne pas s'apparenter ;  
Vu la délibérations du Conseil communal du 26 janvier 2022 actant la déchéance de droit du conseiller communal Monsieur Jonathan Dolphens ;  
Attendu la prestation de serment ce jour de Madame Elodie Schumacker en tant que Conseillère communale ;  
Attendu que Madame Elodie Schumacker fait une déclaration d'apparement à un groupe politique ayant au moins un représentant au Parlement de la Région wallonne à savoir le MR ;  
**Le Conseil communal ARRETE l'apparement de Madame Elodie Schumacker au groupe MR.**

**Cette déclaration d'apparement sera publiée sur le site internet de la Commune ainsi qu'aux valves communales et communiquée aux diverses structures paracommunales dans les plus brefs délais.**

En séance date que dessus  
Par le Conseil  
La Secrétaire  
Nathalie Gathot

Le Bourgmestre  
Julien Breuer

Pour copie conforme, le 27 janvier 2022

La Directrice générale

Nathalie Gathot



Le Bourgmestre

Julien Breuer

